

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le **huit septembre** à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme DAGAUD à M. ROBIN
M. BALLAIRE à M. NOWAK
Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

REPLACEMENT D'UN MAIRE-ADJOINT DEMISSIONNAIRE :

Monsieur le maire indique à l'assemblée avoir reçu la lettre de démission de Madame Valérie CHEVALIER en sa qualité de maire-adjointe pour des raisons d'ordre professionnelles et familiales à compter du 1^{er} septembre 2022. Il indique également qu'elle souhaite, malgré tout, conserver son mandat de conseillère municipale.

Evidemment l'assemblée regrette-t-elle le départ d'un de ses membres qui a toujours œuvré avec le plus grand sérieux dans ses fonctions d'adjointe et au sein du centre communal d'action sociale dont elle avait la charge par délégation et l'en remercie.

Conformément à l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales, il est donné acte de cette démission qui a été transmise à Monsieur le préfet du Cher.

Son remplacement fera l'objet d'un procès-verbal d'élection.

Pour extrait conforme.

Le maire,



Yvon BEUCHON

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Guillaume Audoux, the secretary of the session, written over a horizontal line.

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme DAGAUD à M. ROBIN
M. BALLAIRE à M. NOWAK
Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

DELIBERATION RELATIVE AU NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur le maire rappelle que, lors de la séance d'installation du conseil municipal du 25 mars 2020, il avait été décidé de fixer le nombre d'adjoints au maire à quatre.

Suite à la démission de Madame Valérie CHEVALIER, deuxième maire-adjointe, le conseil municipal décide de la remplacer et de maintenir le nombre d'adjoints à quatre.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le maire,



Yvon BEUCHON

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Guillaume AUDOUX.

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme DAGAUD à M. ROBIN
M. BALLAIRE à M. NOWAK
Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le maire indique à l'assemblée, que, de part sa démission de maire-adjointe, madame Valérie CHEVALIER est également démissionnaire de ses fonctions au sein du centre communal d'action sociale.

Il propose que madame Karine PAIS la remplace au centre communal d'action sociale.

Le conseil municipal, unanime, approuve.

Pour extrait conforme.

Le maire,



Yvon BEUCHON

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme DAGAUD à M. ROBIN
M. BALLAIRE à M. NOWAK
Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le maire rappelle que, par délibération du 25 mai 2020, il avait été décidé de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Ce montant reste inchangé.

	POPULATION	TAUX (de l'indice brut 1027)	INDEMNITES
Maire	3 500 à 9 999	55 %	2 214,04
1 ^{er} maire-adjoint	3 500 à 9 999	22 %	885,62
2 ^e maire-adjoint	3 500 à 9 999	22 %	885,62
3 ^e maire-adjoint	3 500 à 9 999	22 %	885,62
4 ^e maire-adjoint	3 500 à 9 999	22 %	885,62

Pour le maire-adjoint qui vient d'être élu en remplacement de l'adjoint démissionnaire, son indemnité lui sera versée lorsque cette délibération et l'arrêté de délégation de fonction seront devenus exécutoires.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le maire,

Yvon BEUCHON



Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme DAGAUD à M. ROBIN
M. BALLAIRE à M. NOWAK
Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DU 1^{er} DEGRE 2021/2022 :

Conformément à la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, les communes d'accueil sont fondées à demander aux communes de résidence des élèves une participation aux frais de scolarisation.

Un certain nombre d'enfants chapellois fréquentent les écoles de Bourges ou de communes voisines et, inversement, La Chapelle Saint-Ursin reçoit des enfants d'autres communes.

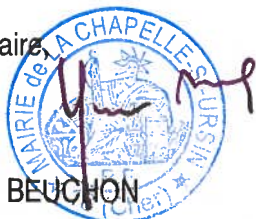
Après avoir délibéré, le conseil municipal est invité :

- à fixer le montant des frais de fournitures scolaires à 242,17 € par élève pour 2021/2022 ;
- à autoriser le remboursement aux communes d'accueil d'élèves résidents chapellois ;
- à demander le remboursement aux communes de résidence d'enfants scolarisés à La Chapelle Saint-Ursin.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le maire,



Yvon BEUCHON

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le **huit septembre** à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS

Mme DAGAUD à M. ROBIN

M. BALLAIRE à M. NOWAK

Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Monsieur le maire indique que deux agents municipaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite aux propositions présentées et acceptées par la commission administrative paritaire.

Il s'agit de créer :

✗ un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2022 à temps complet ;

✗ un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 décembre 2022.

De plus, un agent municipal affecté à l'école maternelle a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2022. Il convient de le remplacer en créant :

✗ un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 octobre 2022.

Il sera demandé au comité technique la suppression des trois anciens grades.

Après débat, le conseil municipal, unanime, autorise la création de ces trois postes aux dates indiquées.

Pour extrait conforme.

Le maire,



Yvon BEUCHON

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le **huit septembre** à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

<u>PRÉSENTS</u>	: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme DAGAUD à M. ROBIN M. BALLAIRE à M. NOWAK Mme VERIN à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

DEBAT SUR LE PROJET D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur Jean-Marie VOLLOT, maire-adjoint délégué indique qu'en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, il conviendrait de procéder à l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit.

Cette opération permettrait de réaliser une économie comprise entre 10 et 15 %. Le plan de financement serait le suivant :

⇒ Extinction de l'éclairage public	14 094.73 €
· Prise en charge par le SDE 18 (50 %)	7 047.37 €
· Participation de la collectivité (50 %)	7 047.36 €.

Cette opération aurait également pour objectif de participer au maintien de la biodiversité en zone urbaine, de nombreuses espèces, animales et végétales, s'accommodant très mal de l'excès de lumière.

Le maire propose qu'une concertation publique soit organisée courant octobre afin que la mise en application de ce programme puisse débuter en novembre prochain.

Après débat, le conseil municipal, unanime, accepte le principe et dit qu'une concertation sera engagée. Il autorise le maire à signer le plan de financement à intervenir afin de mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme.

Le maire,



Yvon BEUCHON

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le **huit septembre** à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS

Mme DAGAUD à M. ROBIN

M. BALLAIRE à M. NOWAK

Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

DEMANDE DE SUBVENTION POUR PLANTATION D'UNE HAIE VIVE :

Monsieur Jean-Marie VOLLOT, maire-adjoint délégué informe l'assemblée qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention pour la plantation d'une haie vive proche du lotissement du "Clos des Vallées", au titre de l'opération "Plantons le décor".

Le devis proposé est d'un montant de 6 036,66 € avec une prise en charge de 80 % au titre du PETR Centre Cher.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le dépôt du dossier de demande de subvention et autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le maire,



Yvon BEUCHON

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le **huit septembre** à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme DAGAUD à M. ROBIN
M. BALLAIRE à M. NOWAK
Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Monsieur Philippe FORESTIER, maire-adjoint délégué à la Vie Associative, présente deux demandes de subventions exceptionnelles pour des associations chapelloises.

Il s'agit des associations :

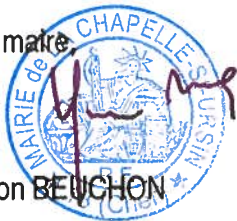
- ✍ les Vélos Humoristiques qui sollicite la somme de 1 000 € afin de relancer l'activité de cette association en achetant diverses fournitures nécessaires à son bon fonctionnement.
- ✍ les Jardiniers Chapellois qui souhaite acquérir une tondeuse pour l'entretien et l'embellissement des abords des jardins communaux. Le coût de ce matériel est de 360 €.

Après examen, le conseil municipal unanime accepte ces deux demandes subventions et autorise le versement des sommes allouées de 1 000 € et 360 €.

Pour extrait conforme.

Le maire,

Yvon BEUCHON



Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le **huit septembre** à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Yvon BEUCHON, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 août 2022

PRÉSENTS

: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - M. COULET - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS - Mme BRAULT

ABSENTS EXCUSES

: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - Mme VERIN

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme DAGAUD à M. ROBIN
M. BALLAIRE à M. NOWAK
Mme VERIN à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

AVENANT A LA CONVENTION DE LIVRAISON DE REPAS :

Le maire présente à l'assemblée un deuxième avenant à la convention de livraison de repas pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} juillet 2022.

Cette augmentation est liée à une hausse significative des matières premières agricoles qui constituent les menus servis. A cela s'ajoute la hausse du SMIC qui a mené à une révision des salaires de la profession ainsi que la hausse des frais généraux comprise entre 27 et 32 %.

Le coût des repas sera donc le suivant :

☞ repas (maternelle, élémentaire, adulte)

⇒ 2,682 € HT soit 2,829 € TTC (au lieu de 2,461 € HT soit 2,596 € TTC).

Après examen, le conseil municipal unanime accepte cette augmentation du coût des repas et autorise le maire à signer l'avenant s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le maire,



Yvon BEUCHON

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/09/2022
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 15/09/2022